

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 2

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE
8, RUE DU CHANOINE PLOTON
CS 50 541
42 007 SAINT-ETIENNE CEDEX 01

B - Identification du titulaire du marché public

AIR LIQUIDE SANTE
Parc Cézanne 2 – Bâtiment G
290 avenue Galilée – CS 30361
13799 AIX EN PROVENCE CEDEX 03
N°SIRET 379 369 465 00271

C - Objet du marché public

■ Objet du de l'accord-cadre :

L'accord cadre a pour objet la fourniture d'oxygène médical, la fourniture de MEOPA (Mélange Equimolaire d'Oxygène et de Protoxyde d'Azote), la location des bouteilles nécessaires à son utilisation ainsi que sur les prestations permettant leur mise en œuvre ceci pour équiper les véhicules de secours du SDIS 42 conformément aux normes en vigueur.

Il est alloti comme suit :

Lot n° 1 : Oxygène médical

Lot n° 2 : MEOPA (Mélange équimolaire d'oxygène et de protoxyde d'azote)

Le présent avenant concerne le Lot n°1 et le Lot n°2

■ Date de la notification du marché public : **28 décembre 2020**

La durée de l'accord cadre est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis. Elle est fixée à 1 an, à compter de la notification du marché.

Sauf dénonciation par le pouvoir adjudicateur dans un délai de 3 mois avant l'échéance annuelle, l'accord cadre est reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 1 an soit une durée maximale de 4 ans.

■ Montant initial du marché public :

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec un minimum de 48 500 € HT et un maximum de 112 000 € HT pour le lot 1 et un minimum de 1 000 € HT et un maximum de 8 000 € HT pour le lot 2, en application des articles R 2162-2 à R 2162-5 et R 2162-13 et R 2162-14 du Code de la commande publique.

Les prix de l'accord cadre sont traités à prix unitaires, sur la base des prix unitaires renseignés dans le devis quantitatif (DQE) des 2 lots et des quantités réellement exécutées.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Modification de la durée du marché :

Afin d'assurer une parfaite continuité du service de fourniture de gaz médicaux et location de bouteilles, le présent marché doit faire l'objet d'une prorogation dans l'attente de l'attribution d'un prochain marché.

Ainsi, le présent avenant prolonge le marché existant pour une durée de 3 mois soit jusqu'au 28 mars 2025 au lieu du 28 décembre 2024 tel qu'initialement prévu.

Toutes les clauses initiales du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant lesquelles prévalent en cas de contradiction.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON OUI,

Mais non quantifiable et sous réserve de l'émission de bons de commande pour la recharge des bouteilles d'oxygène et des bouteilles de MEOPA.

E - Signature du titulaire du marché public

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

PROJET

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public)